du Mexique arrivassent à une solution honorable et pacifique. D'ailleurs, la révolution qui venai de triompher était, en substance, comme il a été dit au début de cette lettre, le triomphe de la révolution française; c'était le triomphe des intérêts français unis aux intérêts mexicains; c'était enfin, il ne faut pas se le dissimuler, le triomphe des pensées de la majorité des étrangers résidant dans la République, qui voyaient précisément se réaliser leur espoir de rester paisibles possesseurs des immeubles qu'ils s'étaient adjugés.

M. le général Forey comprendra facilement que les notes hostiles et offensantes de M. de Saligny ayant été gardées dans le secret du cabinet, et le public ne connaissant que des motifs de sympathie et de fraternité à l'égard de la France et des français résidant au Mexique, il n'y avait même pas prétexte à *ces cris et à ces insultes contre la Légation et l'Empereur*, cris et insultes qui ne se sont même pas reellement produits après la rupture des conventions de la Soledad. La simple annonce de quelque désordre commis parfois par quelque réunion populaire, a suffi pour que la police intervînt et pour que l'ordre et l'admirable tranquillité de la capitale fussent rétablis à l'instant.

Au fond de tout cela, il y a eu une autre affaire d'une nature plus sérieuse et de plus grande importance dont il faut parler à M. le général Forey. Cette affaire est celle des bons Jecker.

Il y a quelques années, vinrent à la République deux frères *d'origine suisse*, tous deux pauvres et honorables. L'un était médecin et chirurgien; l'autre avait été élevé pour la profession du commerce. L'un se nommait Louis et l'autre Jean Baptiste Jecker.

Le docteur, comme on le désignait généralement, commença à exercer sa profession avec succès, dans la chirurgie, surtout. Son habileté dans les opérations, sa précision et son sang-froid pour les exécuter lui concilièrent, en peu de temps, l'appréciation de tous les médecins mexicains et l'estime du public qui lui fournit une nombreuse clientèle. Il soignait généralement les pauvres gratuitement; il faisait payer les riches, et il les faisait payer fort cher. Avec le temps, il réunit un capital de deux millions de francs, peut-être. Peu importe l'exactitude du chiffre; le fait est qu'il se retira de ce pays barbare avec une fortune aussi liquide que magnifique.

Jean Baptiste commença à s'occuper de commerce; je ne sais à quelle époque, mais je me rappelle l'avoir connu commis

dans une maison dont la raison sociale était Montgomery, Nicod et Cie. Homme d'une exactitude extrême, laborieux et dévoué, il noua bientôt de bonnes relations, et avec l'aide des fonds de son frère, le docteur, il forma une société commerciale qui se composa de : MM. Felippe Teran, *mexicain*, Isidoro de la Torre, *espagnol*, et Jean Baptiste Jecker, *suisse*. La raison sociale de cette maison était Jecker, Torre et Cie.

M. le général Forey voit donc qu'il n'y avait là rien qui touchât même indirectement, ni à la France ni à des citoyens français.

La maison poursuivit ses affaires pendant plusieurs années, jusqu'à la mort d'un des associés, M. Felipe Teran; M. Isidoro de la Torre s'en sépara ensuite pour s'établir de son côté. Lors de la dissolution de cette société, et après le retrait des fonds qui appartenaient à Teran, il revenait à chacun des associés, suivant la voix publique, plus de trois millions de francs. Cet exemple et d'autres que je pourrais citer, prouvent, Monsieur le général, que les étrangers laborieux et honorables peuvent faire et font, en effet, de grandes fortunes, à l'abri de la législation et de la protection des autorités mexicaines, et si le pays était composé de barbares et de sauvages, comme on le dépeint en Europe, personne ne pourrait évidemment y demeurer ni y prospérer en aucun sens.

M. J. B. Jecker s'associa un neveu, M. Jules Bornèque, et M. Isidoro de la Torre, neveu de l'ancien associé, et continua les affaires.

La vie sobre et laborieuse de Jecker, son laconisme dans les affaires, la foi de sa parole, qui était réputée comme un contrat à Mexico, et son infatigable assiduité au travail, lui gagnèrent la confiance générale, et comme il n'y a pas de banques au Mexique, la maison *Jean Baptiste Jecker et Cie* fut réellement, pendant quelque temps, la banque où nationaux et étrangers accoururent avec leurs fonds, pour les y placer, soit en dépôt, soit à intérêts. A l'aide du crédit, la maison Jecker entreprit toute sorte d'affaires : escompte de traites, mines, forges, exploitations agricoles, terrains, toutes les transactions de quelque importance qui se faisaient au Mexique, avaient plus ou moins de connexion avec une maison qui était devenue de grande utilité pour l'industrie et pour la circulation de la Republique.

Les frais immenses qu'exigent les mines, le plus souvent; certaines affaires de lente réalisation, celles de terrains, par exemple; des contrats échus et non payés; le défaut de régularité dans le départ des convois d'espèces, et l'état de défiance,

d'incertitude et de paralysation dans lequel entrent les branches de la spéculation lorsqu'un pays a été, pendant quelque temps, la proie de la guerre civile, firent que la maison, malgré ses grandes ressources, commença à éprouver quelques difficultés qui furent bientôt surmontées par l'aide et l'amitié de M. Gregorio Mier y Teran, qui lui fournit plus de deux millions de francs à court intérêt. En dépit de ce secours et des efforts surhumains de Jecker, la position ne put se consolider; les détenteurs d'obligations se présentaient au remboursement et la perte définitive de tant d'années de travail et d'économie s'approchait irrémissiblement.

Depuis plusieurs mois, des personnes que je ne veux pas nommer ici, parceque je ne suis pas certain que la première idée vînt d'elles, avaient un projet qu'elles appelaient *immense et colossal*, et qu'elles avaient soumis à divers négociants, financiers ou hommes politiques, sans qu'aucun d'eux eût osé le considérer comme une chose sérieuse et réalisable.

De ce plan financier est née l'affaire des *bons* qui, plus tard, ont pris le nom de Jecker, ce dernier ayant réalisé l'opération, et il est à présumer, par les antécédents que chacun connaît actuellement au Mexique, que Jecker l'accueillit en se faisant illusion sur la longue durée de l'administration réactionnaire, et en croyant, avant tout, que cette spéculation aventurée et hardie pourrait le tirer victorieusement de la mauvaise position où l'avaient placé ses obligations aussi vastes que nombreuses; ainsi seulement on peut comprendre qu'un homme aussi mûr et aussi réfléchi dans ses opérations soit entré dans une combinaison dont le maintien était intimement et étroitement lié au sort qu'avaient à courir Miramon et le ministère qui l'avaient favorisée.

L'affaire Jecker est aujourd'hui l'une de celles qui ont fait le plus de bruit dans le monde. On en a parlé beaucoup et l'on en parlera davantage encore; aussi n'est il pas oiseux d'ajouter, à cette occasion, quelques mots à ce qui précède.

M. le général Forey aura trouvé peut être inutile la relation que je viens de faire, mais, indépendamment qu'elle atteste l'impartialité avec laquelle cette lettre est ecrite, elle prouve que Jecker a fait sa fortune dans ce pays et que la société de commerce qu'il a formée et qui a suivi paisiblement ses affaires pendant un grand nombre d'années, était tout ce qu'on voudra, *sauf française*.

M. le général Forey comprendra facilement, à l'aide de quelques légères indications, le reste de l'affaire.

Le pays étant divisé par la guerre civile, le gouvernement *constitutionnel et légitime* s'établit à Veracruz et fut reconnu par une majorité de la République, tandis que le parti réactionnaire, à la tête duquel se trouvèrent Zuloaga et Miramon, installa, dans la capitale, un autre gouvernement qui envoyait ses expéditions militaires sur divers points de l'intérieur. Quand la force armée dominait, Miramon était obéi; mais du moment où ses troupes s'absentaient, les populations retournaient à l'obéissance vis à vis du gouvernement constitutionnel de M. Juarez, et M. Juarez, il faut bien le prendre en considération, n'était ni un général, comme on l'a dit en France, ni un révolutionnaire, ni un personnage aventurier et intrus sur la scène politique; il était le Président de la cour de justice, et, conformément à l'ancienne pratique de la nation tout aussi bien qu'à un article précis de la constitution, c'est à lui que revenait l'exercice de la charge de Président de la République. Ainsi M. Juarez remplissait tout simplement *son devoir*, et il fut obéi, sous ce titre légal, pendant trois années, tandis que les variations diverses et les changements qui s'opérèrent entre Zuloaga et Miramon, quant à l'exercice de *la présidence de la capitale*, eurent pour résultat qu'enfin le corps diplomatique en vint à vaciller et à ne plus reconnaître, en eux, aucune autorité.

La *maison suisse* de Jean B. Jecker et Cie acheta du gouvernement de Miramon, qui était *i légal, conformément au droit constitutionnel*, et se trouvait *chancelant et équivoque, de fait*, un papier ou fonds consolidé de quinze millions de piastres, et, pour ces quinze millions de piastres il lui donna, en différentes fois, de l'argent, des habillements pour l'armée *et des papiers ou titres* contre la trésorerie générale, le tout représentant une valeur d'un peu plus d'un million de piastres. Ce papier devait s'amortir par le 20 p% des revenus de la République.

Le gouvernement de Miramon *cessa, de fait*, par la déroute complète de ses troupes, et le gouvernement constitutionnel qui n'a jamais cessé d'exister, et qui avait opportunément rendu diverses lois pour protester contre tout contrat que ferait le parti réactionnaire, suspendit l'admission de ces bons, dits Jecker, pour le 20 p% des revenus publics.

M. le général trouvera dans l'appendice un extrait de la partie arithmétique de cette affaire qu'il connaîtra d'une manière plus complète, lorsque le mémoire qu'a fait publier le gouvernement suprême, sur la dette étrangère, arrivera en son pouvoir.

En France, on a défini à peu près comme il suit l'affaire Jecker:

« Une maison française, ancienne, respectable, et qui a opéré dans la République pendant de longues années, fit un contrat avec un gouvernement reconnu par l'Empereur. Ce contrat, dont l'importance était de soixante quinze millions de francs, fut annulé par le gouvernement tyrannique de Juarez. Par suite de cet acte barbare de spoliation et d'attaque à la propriété de citoyens français, la maison Jecker manqua et entraîna, en même temps, dans sa ruine, une foule de pauvres familles françaises dans les mains desquelles circulent les bons qui représentaient cette affaire de 75 millions de francs."

Quant à la maison Jecker, suivant ses lettres même récemment publiées, son système a été de garder un silence absolu, d'empêcher, à tout prix, les publications et l'analyse qui ont été faites par le gouvernement mexicain, et de demander purement et simplement *l'exécution d'une loi de finances.*

Avec ces seuls antécédents, sans examiner les documents, sans entendre l'autre partie, sans attendre les données et les preuves, on va saisir de l'affaire un tribunal de Paris, et décider, sans doute, si le gouvernement mexicain doit ou non exécuter cette loi de finances. Il faut espérer des lumières des jurisconsultes français que leur décision sera conforme aux règles du droit public; mais si le hasard veut que des exemplaires de cette lettre parviennent entre les mains des juges qui vont connître de cette cause célèbre, il est bon de faire des rectifications très importantes.

Le montant *du fonds, au pair,* s'élève, en effet, à 75 millions de francs.

Mais, au prix de 30 à 35 p%, auquel il se vendait sur la place de Mexico, par la maison Jecker elle-même, il ne s'élève qu'à 25 millions de francs, un peu plus, un peu moins.

Pour ces 25 millions de francs qui sont la représentation réelle et positive de cette affaire, la maison Jecker n'a versé, *en piastres, que de cinq à six millions de francs.*

Sur cette somme, par les bons qui ont été amortis et les sommes en retour qu'a payées, en argent, le public, la maison Jecker s'est remboursée d'environ *deux millions de francs.*

Par conséquent, la question arithmétique de l'affaire se réduit à un capital originaire de *quatre millions de francs.*

La maison qui a fait cette affaire n'était pas d'origine *française,* et Jecker n'etait pas *sujet de la France* au moment où il a célébré ses contrats avec Miramon.

La maison *n'a pas suspendu* ses paiements et n'a pas périclité dans ses affaires par suite *de la suspension du contrat,*

mais, au contraire, elle a fait le *contrat des bons,* comme moyen extrême, bien que risqué, pour améliorer sa situation, et il suffit, pour le prouver, de comparer les dates. La maison a manqué et a convoqué ses créanciers *au mois de Mai* 1860, et l'admission des bons, dans les bureaux publics, n'a été suspendue *qu'en Décembre* de la même année.

Les bons n'ont pas été répartis, comme on l'a dit, entre de *pauvres familles françaises,* mais une grande partie de ces bons, s'élevant, un peu plus, un peu moins, à *douze millions,* est au pouvoir des exécuteurs testamentaires de M. Manuel Escandon, (mexicain), comme hypothèque d'un crédit que lui doit la maison Jecker, de sorte que si, à cette somme, on ajoute ce qui a été amorti, il en résultera qu'il y a à peine en circulation deux millions de bons, et l'on peut assurer que fort peu d'entre eux se trouvent entre les mains de pauvres familles françaises; peut-être n'y en a-t-il aucun.

Toutes ces observations font que la question change d'aspect, mais il en est d'autres qui n'ont pas moins d'importance.

La maison Jecker, comme il a été dit plus haut, a opéré pendant de longues années dans le pays, et une partie de ses affaires a été faite avec les divers gouvernements qui se sont succédé. Personne, mieux que M Jecker, ne savait que les affaires qui se font *avec un parti revolutionnaire* sont forcément annulées ou modifiées par celui qui triomphe; mais que, malgré tout, et en dépit des déclarations de non validité et de nullité, jamais il n'est arrivé que le gouvernement qui a succédé à un autre se soit obstinément refusé à régler conventionnellement et à payer le plus souvent, avec des intérêts considérables, toutes les réclamations pendantes. Sans aller plus loin, nous citerons M. Jecker lui-même. A la chute de l'administration du général Santa-Anna, sa maison se trouvait compromise pour une somme peut-être plus importante que celle que représente la bruyante affaire des bons; elle arrangea peu à peu les affaires pendantes, au point que, lorsque je me séparai de la direction du ministère des finances, on ne lui devait plus qu'une somme très faible qu'a fini de payer M. Lerdo de Tejada, qui m'a succédé au ministère. Le même Jecker a-t-il eu besoin, par hasard, d'occuper le ministre de S. M. I., d'écrire des lettres à la cour, de mettre en jeu des intrigues et des intrigants, d'élever un scandale pareil à celui d'aujourd'hui, de faire des frais inutiles et de porter préjudice au pays dans lequel il a vécu tant d'annés et où il a tant d'amis mexicains qui lui ont donné des preuves de considération

dans son malheur? M. Jecker voit partout des ennemis, et il semble que la mort d'Iturbe, d'Escandon, de Subervielle soit un triomphe pour sa famille. Ce qui est positif, c'est, qu'abstraction faite de la personne de M. Jecker, en reconnaissant, comme je le fais, ses bonnes qualités, nous sommes forcés, nous autres mexicains, même en faisant violence à notre volonté, d'être froissés des injustices qui se commettent contre notre patrie, et de lamenter que M. Jecker ait méprisé les conseils de ceux d'entre nous qui avons été ses amis sincères, en rejetant les occasions nombreuses qui se sont offertes à lui pour régler amicalement cette affaire et toutes les autres qui l'intéressent. Sous les ministères de MM. Prieto, Gochicoa et Nuñez, et, tout récemment encore, du temps de M. Doblado, Jecker a été invité à un arrangement, ce qui prouve que si le gouvernement se résiste, avec raison, à enfreindre et à neutraliser les principes de sa politique et de son administration, il ne refuse jamais de payer, conventionnellement, non seulement ce qui est strictement juste, mais encore les gros profits qui se font dans ces sortes d'affaires. Je prie M le général Forey de fixer son attention sur ces raisons émises avec calme et sincérité, en ce qu'elles peuvent influer, non seulement au profit de la nation, mais encore au profit de la France elle-même, en empêchant qu'il se commette, à défaut d'informations, de notoires et de palpables injustices.

Il faut surtout prendre en considération que le contrat fait par la maison Jecker n'a constitué, pour Miramon, et beaucoup moins encore pour le gouvernement constitutionnel, aucun engagement diplomatique; que Jecker n'a été, en aucune façon, obligé de l'exécuter, ni de prêter de l'argent sur le papier émis, ni, enfin forcé de prendre ce papier intégralement à tel ou tel prix; ainsi donc, il ne doit être envisagé que *comme un contrat volontaire*, fait par une société commerciale, contrat qui, comme toutes les spéculations *de papier sur le crédit des gouvernements*, repose sur le maintien des dits gouvernements et sur les mille éventualités d'une guerre civile ou étrangère.

Le ministère de S. M. B a déclaré que le gouvernement ne soutiendra pas directement et que ses légations ne présenteront pas de réclamations motivées par les contrats volontaires que célébreront les anglais avec les gouvernements. Cette politique, qui paraît, à première vue, dictée par l'égoïsme, est éminemment sage. Les particuliers sont maîtres de leur fortune et de leur liberté pour négocier, et s'ils négocient volontairement avec tel ou tel gouvernement, ils doivent prendre en compte les risques qu'ils courent et les probabilités qu'ils ont d'être remboursés de leur capital et de leurs profits. Si le gouvernement anglais intervenait dans la foule innombrable des transactions que font ses sujets dans le monde entier, indépendamment que le temps lui manquerait pour s'occuper de tant d'affaires, il compromettrait à chaque pas sa politique à l'égard des nations avec les quelles il lui convient de rester en paix.

La légation française au Mexique a suivi constamment, elle-même, cette conduite; dans la première convention française, Jecker qui était représentant des crédits faisant l'objet des réclamations, s'adressa non pas à la Légation, mais à la Cour Suprême de Justice *qui ordonna de payer, et le gouvernement paya*. Et qu'on ne dise pas que Jecker n'avait pas de garanties dans l'administration de la justice mexicaine; devant quels tribunaux a-t-il porté et porte-t-il ses nombreuses affaires? Quelles violences lui a-t on faites, depuis qu'il a suspendu ses paiements? N'a-t-il pas obtenu, malgré les circonstances, que ses débiteurs le payassent et que ses créanciers l'attendissent? Qui est venu à son secours dans ses affaires diverses, du tribunal de Paris qui va maintenant s'occuper des bons, ou des créanciers mexicains qui n'ont même pas murmuré contre lui? La famille Jecker, je le répète, voit partout des ennemis, et en réalité, il n'y a eu que des personnes qui, dès l'origine, ont considéré l'affaire de Jecker comme hautement préjudiciable non seulement au Mexique, mais encore à la solidité et à la stabilité de sa maison même.

L'espèce de procès scandaleux et injuste que l'on a fait au Mexique devant l'Europe; la nouvelle et étrange croisade que l'on a prêchée contre une République indépendante qui a ouvert ses portes au monde entier et qui a épuisé ses meilleures ressources à payer les réclamations et les crédits étrangers; les manœuvres obstinées et constantes de quelques mexicains émigrés; les calomnies de charlatans voyageurs; le cri continu de la presse; les démarches des divers créanciers du trésor qui croyaient voir passer entre leurs mains tous les biens du clergé; les efforts infinis tentés par Jecker pour la réussite de son affaire; les informations et les notes des légations, ont produit enfin le traité de Londres, et l'on s'est décidé à intervenir, à exercer son influence, à mettre, s'il était possible, ce pays en paix, à réconcilier les partis ou à établir un parti nouveau et national qui affermît l'ordre, *mais en respectant l'Indépendance et les droits souverains de la nation.*

Il y a un an, les forces alliées débarquèrent, prirent posses-

sion de la douane de Veracruz et commencèrent à dicter leurs mesures militaires. Est il quelqu'un qui doute que les Espagnols apportaient de fortes préventions contre le Mexique? Qu'il lise les journaux publiés en Espagne à cette époque? Est-il quelqu'un qui pense que les instructions de S. M. B. n'étaient pas très sévères relativement au paiement de la convention et au remboursement des fonds pris par Marquez dans la rue Capuchinas? Qu'il lise les premières notes de M. Wyke et la correspondance du ministre des Etats-Unis avec le ministère des affaires étrangères de Washington Néanmoins, les commissaires viennent à Mexico; au lieu d'une ville consternée, pleine d'instruments de supplice, baignant dans le sang des étrangers, ils trouvent une magnifique capitale, aussi belle que tranquille, où chacun se dédie à ses travaux, où les étrangers vivent paisibles et sûrs dans leurs magasins, et où ne règnent que des sentiments de paix et de bienveillance; ils examinent un moment la politique du pays, et ils remarquent que le gouvernement est obéi dans toute la République, que les affaires de l'administration suivent leur cours régulier, et que, malgré les trois années de guerre civile et la guerre étrangère, on ne signale ni le carnage ni les erreurs qui font trembler ceux qui entendent prononcer, en Europe, le nom de Mexico. Les commissaires, pendant leur court séjour dans la capitale, furent traités avec affection et courtoisie par le gouvernement, ils furent fêtés par tout le monde, et ils rentrèrent dans leur camp avec d'autres dispositions et d'autres idées que celles qu'ils apportaient en gravissant les hauteurs des Andes mexicaines.

"On nous a trompés; on a trompé l'Europe. Ce n'est pas là le pays qu'on nous avait dépeint; ce ne sont pas là les hommes barbares et anthropophages dont on nous avait parlé; ce peuple est docile, civilisé, disposé à écouter la raison et à concéder prompte et entière justice."

Voilà, plus ou moins, ce que disaient les commissaires, et comme il coulait dans les veines du général Prim et dans celles de ses officiers, ce bon et noble sang espagnol qui repousse instinctivement tout ce qui est injustice et perfidie, du moment même où ils commencèrent à reconnaître la vérité, les préventions se convertirent en sympathies pour un peuple dont, en vérité, le seul crime a été de fraterniser sincèrement avec les étrangers.

Il fut question d'empêcher les troupes européennes de mourir du *vomito*, et le gouvernement mexicain leur accorda, pour y vivre, un doux climat et des villes commodes.

Lorsqu'on parla d'explications, de traités et du paiement des dettes, le gouvernement du Mexique fut prêt à donner toutes les explications qu'on lui demanderait, à réparer tous les actes d'injustice qui auraient été commis, à payer *ce qu'il devait et même ce qu'il ne devait pas*, et, en un mot, à rétablir la paix et l'harmonie avec les nations, en faisant, pour cela, tous les sacrifices compatibles avec sa dignité et avec sa souveraineté comme pays indépendant.

Que pouvait-on demander et exiger de plus? Voulait-on, par hasard, que le gouvernement ouvrît les portes de ses villes et reçut, avec des fêtes et des fleurs, les armées du dehors? Prétendait-on que M Juarez abdiquât et mît dans des mains étrangères les destinées du pays?

Le Mexique ne pouvait, ne devait agir autrement que toute autre nation à sa place: Ecouter, traiter, et s'imposer peut-être les plus grands sacrifices pécuniaires, mais se défendre en cas d'agression, sans compter le nombre des ennemis, sans penser ni aux périls, ni aux résultats de la guerre, car il peut se faire, en fin de compte, que la force et la meilleure discipline entraînent la perte de l'indépendance, mais l'honneur ne se perdra pas; mais le droit restera; mais on n'oubliera pas la justice de sa cause; mais ce peuple ne se couvrira pas du mépris et de la moquerie du monde.....

La paix était sur le point de se faire; les plénipotentiaires du Mexique étaient à la veille de se mettre en route; tout allait se dénouer d'une manière satisfaisante, lorsque, tout à coup, les conventions de la Soledad sont rompues, le traité de Londres reste sans effet, l'Angleterre et l'Espagne retirent leurs troupes, et ce sont les français, seuls, qui marchent sur notre territoire, qui braquent leur artillerie contre des villes innocentes, qui allument de nouveau la guerre civile à peu près éteinte, dans la République, grâces aux coûteux sacrifices qu'a faits le gouvernement constitutionnel.

En admettant, donc, la vérité de toutes les accusations qu'on a portées contre le Mexique; en admettant qu'il n'y eût de justification possible pour aucune d'elles, il en résulterait toujours que la France,

Pour 160,000 piastres, montant du solde de la convention;

Pour quelques réclamations non liquidées, dont on ne peut encore connaître la justice;

Pour une affaire d'agiotage faite par une maison de commerce qui *n'a pas été française*, et